

Madrid, 7 novembre.  
 La Correspondencia dit qu'il n'a pas été encore pris de décision au sujet du remplacement du général Dulce, qui a donné sa démission de capitaine-général de Cuba. Hier, il y a eu 8 cas de choléra mais aucun décès.

Florence, 7 novembre.  
 La Gazette officielle publie un décret royal qui approuve la fusion des deux banques nationale et de Toscane et la formation d'une banque unique d'Italie.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le Conseil supérieur du commerce, chargé de l'enquête sur les banques a entendu dans sa séance de mardi, M. Emile Pereira, député au Corps législatif.

Le Moniteur publie un décret impérial concernant les correspondances recueillies ou distribuées par les bureaux de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger.

La taxe d'affranchissement des lettres ordinaires échangées, soit entre la France et l'Algérie et les bureaux ci-dessus indiqués, soit entre ceux de ces bureaux, est fixée à 40 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Les lettres non affranchies paieront 60 centimes pour le même poids.

Les lettres chargées seront passibles d'un droit fixe de 40 centimes en sus de la taxe ordinaire.

Les échantillons de marchandises affranchies jusqu'à destination, ainsi que les imprimés de toute nature expédiés dans les mêmes conditions, paieront 8 centimes par fraction de 40 grammes.

Le décret règle en outre les taxes à percevoir pour les correspondances échangées avec les bureaux du Levant et les pays avec lesquels la France a passé des conventions postales.

Les dispositions de ce décret seront exécutées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866.

Voici en quels termes MM. Casella et C<sup>o</sup>, de Londres, apprécient le mouvement de réaction qui s'est produit sur le marché aux cotons :

Nous avons été accoutumés, depuis quatre ans, à bien des défaillances, à bien des surprises ; mais il faut avouer que nous n'avons pas eu souvent des revirements d'opinion aussi soudains, aussi forts que celui qui s'est manifesté depuis samedi. D'une confiance, basée sur des données pourtant assez stables, on est passé tout-à-coup à un état d'abattement et de méfiance tels, qu'il était impossible de savoir exactement quelle valeur fixer à l'article ; et pourquoi ? parce que l'on signalait des stocks importants dans les ports américains, et que les expéditions assez fortes, probablement, nous arrivent toujours dit, et nous le répéterons encore, que les prix devront se régler suivant les renforts que nous pourrions recevoir d'Amérique d'ici au 31 décembre, et voici pourquoi : la filature ayant vendu sa production à livrer jusqu'à fin décembre, voire même jusqu'à fin janvier, un peu partout, mais surtout chez nous, elle sera forcée, d'ici là, d'acheter, quels que soient les prix du disponible, et conséquemment, elle est plus ou moins à la merci des débiteurs ; mais, passé ce terme, comme il est peu probable que la consommation s'accroisse de cours actuels, la demande devra se ralentir, et, par suite, la hausse, qui aurait sa raison d'être, actuellement, ne serait plus justifiée alors.

Ainsi donc, tant que nos stocks resteront aussi réduits, les prix pourront se maintenir ; mais aussitôt qu'il y aura certitude de les voir augmenter, ils devront forcément baisser. Or, comme il n'y a que l'Amérique qui puisse, dans un délai prochain, nous donner du coton, c'est de ce côté surtout qu'il faut diriger ses regards. On a donc eu raison, jusqu'à un certain point, de s'abattre ; mais on a eu tort de s'alarmer autant, et la meilleure preuve, c'est le changement rapide qui s'est opéré, tant ici qu'à Liverpool, depuis deux jours, sans autre motif que l'excès de la baisse et du découragement : en d'autres termes, on revient aujourd'hui sur la première impression des jours

passés. Nous avons franchement, pour notre part, qu'un marché qui se laisse ainsi influencer n'est pas un marché dans lequel il faille avoir confiance, et c'est un grand malheur pour l'industrie. Cela tient à la situation tout-à-fait exceptionnelle de l'article, situation que nous avons indiquée plus haut, et il faut la subir. Ceux qui peuvent rester en dehors du marché seront bien de s'abstenir ; ceux qui sont forcés d'acheter ne doivent pas hésiter à profiter de ces défaillances qui leur permettent des achats fort avantageux d'un côté, à l'autre, d'un jour à l'autre. Tout cela prouve, après tout, qu'aussitôt que nos cours atteignent certaines limites, on commence à devenir anxieux, timoré et méfiant.

La situation de l'article est aujourd'hui ce qu'elle était il y a huit jours : nous n'avons pas, que nous sachions, une balle de plus en mer.

On écrit de New-York :

Tous les rapports et les bruits qui ont circulé relativement à la quantité de coton restant dans le Sud à la fin de la guerre, ne sont que de simples appréciations. La quantité de coton qui a été amenée sur les divers marchés depuis le mois de juillet 1861, y compris les parties qui ont été forcées le blocus, ne varient guère de 1,500,000 balles. Nous recevons maintenant dans tous les ports une moyenne de plus de 45,000 balles par semaine.

La récolte de cette année n'exercera par elle-même aucune influence sur les prix ; ceux-ci ne pourront être influencés que par les quantités restant des récoltes 1861 et 1862.

Exportations.—Les exportations pour Liverpool augmentent tant de notre port que de ceux du Sud, et les arrivages de coton d'Amérique à Liverpool depuis le 7 octobre jusqu'à la fin de l'année, seront probablement d'une moyenne de 20,000 balles par semaine.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

Ce matin à onze heures a eu lieu en l'église St. Martin le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Vallon. L'administration municipale, M. Balson conseiller de préfecture, MM. les membres de la Chambre consultative, le Conseil des Prudhommes, les autorités constituées assistaient à la cérémonie religieuse. Le cortège était précédé du corps des Sapeurs-Pompiers, accompagné de la Grande-Harmonie qui a exécuté plusieurs marches funèbres pendant le service. Une foule nombreuse remplissait les nefs de l'église.

Le conseil municipal de Lille a décidé que pour rendre hommage à la mémoire de M. le préfet Vallon et témoigner de la profonde affliction de la population tout entière, une députation composée de cinq membres de cette assemblée accompagnera deux membres de la municipalité qui se rendent à Rambouillet pour représenter la ville de Lille à la cérémonie des funérailles.

Le sort a désigné MM. Delemar, Dequoy, Mercier, Pajot et Soins, pour accompagner, MM. J. Defontaine et Violette, adjoints.

Le Conseil a décidé en outre qu'un Obit solennel sera célébré ultérieurement, au nom de la ville, dans la cathédrale, à l'intention de l'honorable magistrat, de l'homme de bien, qui emporte dans la tombe l'affection et les regrets unanimes de ses administrés.

On lit à ce sujet dans un journal de Lille, le Propagateur :

Nos renseignements particuliers nous font connaître un incident vraiment déplorable qui s'est produit dans cette séance, où cependant tout commandait le respect le plus religieux des simples convenances.

Après les paroles prononcées par M. le maire, à l'ouverture de la séance, pour rendre hommage à la mémoire de M. Vallon et faire connaître que des mesures

seraient prises ultérieurement pour consacrer et témoigner de la reconnaissance de la ville, M. Mercier s'est associé en quelques mots à cet hommage, et M. Pajot a proposé au Conseil de prendre une délibération sur ce sujet.

M. Mercier, continuant, a demandé si l'administration se jugeait pas convenable, après le service funèbre que la famille de M. Vallon annonce l'intention de faire prochainement à Lille, d'en demander un au nom et aux frais de l'administration, pour tenir lieu des funérailles que la ville a le regret de ne pouvoir faire, corps présent.

L'administration et le Conseil s'empressaient de s'associer à cette pensée, lorsqu'un des nouveaux membres, M. Caulier, tristement jaloux de la malheureuse manifestation entreprise par M. Werquin à la séance précédente pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, demanda de s'abstenir de service religieux et de se borner à la démarche de Rambouillet.

Sans vouloir accepter le débat sur ce terrain, M. le maire a mis immédiatement aux voix la proposition de M. Mercier, en déclarant qu'elle était d'avance dans la pensée de l'administration.

Nous avons le regret d'ajouter que M. Caulier n'a pas été le seul à la combattre : avec lui se sont levés contre elle MM. Dupont, Masure et Werquin.

Ainsi dans une circonstance aussi douloureuse, quelques hommes, nouveaux-venus, nous ne dirons pas dans la vie politique, puis qu'il s'agit du conseil municipal, n'ont pas compris l'inconvenance de se servir d'un mandat purement administratif pour poser en lugubres champions du solidarisme et de la libre-pensée, et refuser de s'associer à un témoignage public de sympathie à une famille et deuil. — H. LEFEUVRE.

On lit dans le Moniteur :

M. Vallon était né le 18 mars 1805, à Saint-Dié-sur-Loire (Loir-et-Cher). Après avoir fait ses études dans les collèges de Blois, Clermont et Orléans, il suivit les cours de droit, et fut reçu licencié en 1827 à la Faculté de Caen.

Entré dans l'administration en 1825, en qualité de secrétaire particulier du préfet de Calvados, il fut appelé, le 10 novembre 1835, à la sous-préfecture de Rochechouart, et administra successivement les arrondissements de Province (1839), Bar-sur-Seine (1840), Louviers (1842), et Saint-Omer (1847). Maintenu à ce dernier poste par le gouvernement provisoire de 1848, il fut nommé la même année préfet des Pyrénées Orientales, passa quelques mois après dans l'Eure, et en 1854 dans le Maine-et-Loire.

Au mois d'octobre 1857, il a été nommé préfet du Nord. M. Vallon était commandeur de la Légion d'Honneur depuis 1855.

Roubaix, 8 novembre 1865.

Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix.

Dans votre numéro du 7 octobre dernier vous avez annoncé au public que les administrations municipale et hospitalière avaisent pris les mesures nécessaires pour admettre et traiter tous les cholériques qui seraient présentés à l'hôpital Napoléon.

Toutes les dispositions commandées par les circonstances seront maintenues jusqu'à ce que l'épidémie ait complètement disparu.

Il est utile de constater que tous les malades entrés à l'hôpital dès les premiers symptômes du mal ont été promptement guéris. Par contre, quelques-uns de ceux qui ont été traités lorsque la maladie s'était déjà déclarée depuis quatre, cinq, six ou huit heures ont succombé.

Il ressort de ces faits, la nécessité pour les médecins, d'envoyer les malades à l'hôpital après la première visite et nous ne saurions trop vivement engager la population ouvrière à s'y faire transporter, le

cas échéant, dès que les symptômes du mal se déclarent, s'ils ne peuvent se procurer les premiers remèdes.

La maladie, combattue à son début, offre, on le sait, peu de danger ; elle devient mortelle si l'on attend quelques heures pour se faire soigner.

En dehors de la cour, rue du Bois, où la maladie a pris naissance, on n'a constaté que quelques cas isolés, qui ont présenté le véritable caractère épidémique, et en le disant ici dans le but de rassurer la population, nous ajouterons qu'on a l'espoir de voir disparaître complètement la maladie sous quelques jours.

Nous vous prions, Monsieur le Rédacteur de porter ces faits à la connaissance du public.

Veillez, Monsieur, recevoir nos salutations empressées.

Les membres de la commission administrative des Hospices,

- J. RENAUX-LEMERRE,
- MOITE-DUTHOIT,
- L. DESTOMBES,
- L. WATINE WATINE,
- REQUILLART-DESAINTE

Les mesures énergiques qui ont été prises par l'administration municipale, le jour de la Toussaint, ont été approuvées par toutes les personnes qui s'intéressent à notre population ouvrière.

On sait que les maisons de la cour où le choléra a pris naissance ont été fermées et que leurs habitants, au nombre de cinquante-cinq, ont reçu asile dans l'ancien hôpital, rue du Moulin.

Ces personnes reçoivent tous les jours, par les soins de l'administration des hospices, des secours en nature et des rations de vin ; leur état de santé est très satisfaisant.

Aucune des maisons dont nous venons de parler ne seront réhabitées avant l'achèvement des travaux d'assainissement ordonnés par le conseil de salubrité. On conçoit parfaitement l'urgence de cette excellente mesure et l'on ne peut qu'approuver toutes les précautions prises à cet égard.

Les services rendus chaque jour par la commission administrative des hospices dans les graves circonstances où nous nous trouvons méritent les plus grands éloges ; le zèle et le dévouement éclairés de tous nos médecins, la vigilance et les soins incessants de M. le commissaire central et de ses collègues sont appréciés comme ils le méritent par tous nos concitoyens. J. R.

La seconde séance du conseil municipal, pour la session de novembre, aura lieu le samedi 11, à cinq heures.

Mercredi matin, un incendie s'est déclaré dans une maison de l'ancienne rue du Calvaire, aujourd'hui Grande-Rue.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur la cause de ce sinistre.

Vers sept heures trois quarts, M. Desmettre, propriétaire de la maison incendiée, était dans une chambre du premier étage où il faisait chauffer du goudron sur un réchaud.

Une allumette enflammée tomba sur le goudron qui fit explosion et se répandit en un instant dans toute la chambre.

Voyant les flammes qui gagnaient de toutes parts, M. Desmettre se précipita vers un meuble qui contenait ses papiers pour essayer d'en sauver les plus précieux ; mais il fut lui-même atteint par le feu et n'eut que le temps de gagner l'escalier.

Parvenu au rez-de-chaussée, il fut encore la présence d'esprit d'aller plonger la tête et les mains dans une cuve pleine d'eau. On vit alors son secours. Transporté sur un lit, chez MM. Scrépel frères, le malade y reçut les soins les plus empressés ; mais, après un premier essai, conduit à l'hôpital Napoléon. Sa position est très grave et l'on a peu d'espoir de le sauver.

Les secours promptement organisés n'ont pu empêcher les flammes d'envahir en quelques instants toute la maison. La pompe n° 2 du dépôt central est arrivée au moment où commençait à fonctionner les pompes appartenant à MM. Scrépel frères, Duriez fils et Allart-Rousseaux. M. le maire et ses adjoints, un grand nombre d'éclésiastiques ainsi que les Frères des Ecoles chrétiennes s'étaient rendus sur le lieu du sinistre aux premiers appels de la cloche d'alarme.

Nos pompiers ont, comme toujours, fait bravement leur devoir et se sont attachés à préserver les maisons voisines menacées d'un péril imminent.

La maison incendiée était assurée ; les pertes s'élevaient, dit-on, à 5000 francs environ.

Un de nos abonnés nous demande si le projet d'établir dans différents quartiers de la ville des dépôts de pompiers à incendie a déjà reçu un commencement d'exécution.

Nous savons qu'il existe deux dépôts de pompes, l'un dans le quartier St. Elisabeth et l'autre à l'Abattoir. L'administration municipale, préoccupée sérieusement de l'utilité de cette mesure fait faire encore en ce moment les démarches nécessaires pour établir des dépôts dans les quartiers du Grand-Chemin, de la Forêt-aux-Chênes et de la rue Neuve.

Un décret porte que le bureau des douanes de Baisieux (station de chemin de fer) est ouverte : 1° à l'importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilogrammes ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817 ; 2° au transit des marchandises prohibées ou non prohibées.

A partir de la publication du présent décret, le bureau de Baisieux (route) cessera d'être ouvert à l'importation des marchandises taxées à plus de 20 francs par 100 kilogrammes ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817, et aux opérations de transit.

Le bureau d'Halluin est ouvert à la correspondance télégraphique privée.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à dater du samedi onze novembre 1865, une partie du service des marchandises de Lille sera transférée dans la nouvelle gare dite de Saint-Sauveur.

Ce service comprendra :

- 1° Les charbons ;
- 2° Les expéditions des marchandises en destination de Paris (La Chapelle) et celles devant sortir du réseau du Nord, pour toutes les lignes françaises ;
- 3° Les arrivages des marchandises en provenance de Calais et de Dunkerque, et des gares et stations comprises entre ces deux localités et Lille.

Jusqu'à nouvel avis, les générateurs et autres réceptions qui, par leur poids ou leur volume, exigeraient l'emploi d'engins spéciaux, continueront, au départ, comme à l'arrivée, à être manutentionnés au garage extra-muros dit de Sainte-Agnès.

Nous lisons dans le Mémorial de Lille :

Les travaux du chemin d'Ostende à Armentières sont commencés sur plusieurs points et se poursuivent avec une activité telle, que cette route sera livrée à la circulation longtemps avant l'époque stipulée ou prévue.

et de prendre de fréquentes distractions. Abandonnée à elle-même, elle tomberait dans de mélancoliques rêveries, aussi funestes à sa santé qu'à notre bonheur domestique.

— Votre bonheur domestique ! Croyez-vous qu'il existe, ce bonheur, entre époux qui ne sont jamais en tête-à-tête, qui passent leur vie à courir de plaisir en plaisir et à donner le ton dans le monde ?

— Si vous le permettez, nous laisserons ce sujet, dit le conseiller, toujours gracieusement, mais avec un air de fermeté virile qu'il savait fort bien adopter. Croyez-moi, on est toujours mauvais juge de la conduite du prochain. Ce qui vous semble une folie prendrait à vos yeux un tout autre caractère si vous pouviez vous mettre à ma place. Le mari d'Hélène, soyez-en convaincu, est assez dévoué à sa femme pour ne pas agir à la légère.

Il soupira, et prit une mine mélancolique, en ajoutant :

Dieu m'est témoin que je m'enfermais avec bonheur une vie retirée, si je n'avais à craindre que les rêveries souvent tristes d'Hélène ne vissent l'assombrir. Je sais par expérience à quoi m'en tenir là-dessus.

— Ainsi, dit Mme Dalbray avec ironie, vous vous sacrifiez au bonheur de votre femme ? Et sans doute vous vous croyez obligé de pousser le sacrifice jusqu'à vous ruiner complètement dans cette rivalité de luxe et de dépense avec des gens beaucoup plus riches que vous ? Prenez-y garde, Albert ; c'est bien mal comprendre vos devoirs.

Elle se leva et sortit la tête haute, laissant M. Ocharde fort en colère contre elle et surtout contre Hélène. C'était la faute

de la jeune femme si sa tante ne la croyait par la plus heureuse des mortelles. Elle aurait dû représenter son mari comme le modèle des maris, son existence comme l'existence la plus fortunée. Lui, qui avait tant rêvé un riche mariage pour contenter son ambition, irait-il, pour un caprice de bonheur idyllique éclos dans l'imagination exaltée d'une femme, renoncer à toutes les jouissances dont la richesse flattait son amour-propre ? Non, mille fois non.

Il était encore plongé dans ces réflexions, quand on introduisit au salon une jeune femme très-élégante.

C'était la femme du banquier Reynoldi, une des plus jolies personnes et des plus recherchées de la ville. Dans leur première jeunesse, elle et Albert avaient eu un vif penchant l'un pour l'autre. Mais elle était pauvre, quoique de très-bonne famille, et Ocharde n'était pas homme à se contenter d'une chaumière et d'un cœur. Il rompit donc avec Augusta, et elle épousa, par dépit, le plus riche et le moins aimable des banquiers. Plusieurs années avaient passé là-dessus, pendant lesquelles ils s'étaient d'abord rencontrés fort rarement. Mais depuis deux ans leurs relations étaient devenues plus fréquentes, et Mme Reynoldi surtout montrait à Hélène beaucoup d'amitié.

Albert n'avait plus au cœur le moindre sentiment tendre pour Augusta ; elle n'était plus à ses yeux que la femme riche, jolie, admirée et entourée d'hommages. Attirer l'attention, obtenir la faveur de Mme Reynoldi ne pouvait être un triomphe que pour sa vanité ; mais nous savons déjà si la vanité jouait un grand rôle dans sa vie.

C'était la première fois qu'ils se retrou-

vaient tête à tête depuis les adieux qui avaient dénoué leur roman à peine ébauché. Voyant Albert s'avancer au-devant d'elle, Augusta rougit. Peut-être consentait-elle au fond du cœur le souvenir de l'amour qui n'était plus.

— Je cherchais Hélène, et non pas son mari, dit-elle avec un sourire contraint.

— Vous est-il donc si pénible de le rencontrer, madame ? demanda-t-il d'un ton sentimental, car il était excellent comédien. Et il porta vivement à ses lèvres la main d'Augusta.

— Certes non, répondit-elle, redevenue maîtresse d'elle-même. Je n'ai été qu'un peu surprise. Je viens consulter Hélène au sujet d'un bal costumé que je donne prochainement.

— Et me juge-t-on indigne d'assister à la conférence ? Autrefois, en matière de goût, vous demandiez souvent mon avis.

— Ici, Albert regarda la jeune femme d'un air mélancolique, avec un soupir étouffé.

— Peut-être gagnerait-on à vous consulter sur les costumes d'hommes. Quant à ceux de femmes, je ne connais pas de juge plus compétent qu'Hélène.

— Et moi, je connais une jeune dame qui, autrefois, s'en rapportait toujours à mon goût pour choisir la couleur de ses robes. Je m'en souviens encore ; mais elle paraît l'avoir oublié.

— Et, saisissant de nouveau la main de Mme Reynoldi, il ajouta :

— Ne puis-je espérer être l'ami de cette Augusta qui naguère...

— Etait une enfant irréfléchie ? Je fais mieux, M. le conseiller, j'ai pris pour amie votre femme. Au reste, monsieur, nous serons sages l'un et l'autre d'oublier le passé et de nous en tenir au présent. Ma

grande affaire pour aujourd'hui, c'est un bal costumé. Voulez-vous me faire le plaisir d'assister demain soir à une petite réunion d'amis où nous traiterons ce grave sujet ? Hélène en sera aussi, j'espère. Ah ! M. Ocharde, vous êtes trop heureux d'avoir épousé une femme si distinguée.

— Je l'aurais été plus encore si...

— Si vous aviez obtenu un titre et une fortune de prince. C'est juste ! On n'est jamais satisfait... Puis-je compter sur vous pour demain ? ajouta-t-elle en se levant.

— Vous pouvez toujours compter sur moi, madame, dit Albert, la main sur son cœur.

— Au revoir, mes amitiés à Hélène. (La suite au prochain numéro.)

COMPAGNIE DES  
**Mines de Béthune.**  
 DÉPÔT DE  
**CHARBONS GRAS**  
 des fosses de  
 BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.  
 A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE  
 Mesure des fosses.  
 PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, (l'hectolitre pesant 80 k  
 2 fr. 50 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 75 (l'hectolitre, mesure des  
 2<sup>e</sup> id. 1 fr. 65 fosses, pris au dépôt et  
 mis en voiture pour la  
 FINES ville, (octroi compris)  
 NOISSETTES, 1 fr. 50 campagne.

GROSSE GAILLETTERIE, (l'hectolitre de 80 kilog.  
 2 fr. 35 pris au dépôt et mis en  
 voiture pour la cam-  
 pagne.

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 65 (l'hectolitre, mesure des  
 2<sup>e</sup> id. 1 fr. 55 fosses, pris au dépôt et  
 mis en voiture pour la  
 FINES ville, (octroi compris)  
 NOISSETTES, 1 fr. 45 campagne.

(Au comptant sans escompte.)  
 N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure de ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière 23 ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix